

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ELABORATION D'UNE ETUDE DE BENCHMARKING SUR LA MISE EN PLACE DES PROJETS TRANSFORMATEURS EN MILIEU URBAIN ET METROPOLITAIN, TRANSFERABLE À LA COMMUNE DE TUNIS

Code budget MedCities: 21EEP080

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 67 mairies de seize pays différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Le projet « A'SIMA Tunis : Planification stratégique et gouvernance améliorée pour une métropole résiliente » s'inscrit dans le cadre du programme « Autorités locales : partenariats pour des villes durables » de la Commission Européenne et est coordonné par MedCités en partenariat avec la Municipalité de Tunis et l'Aire Métropolitaine de Barcelone.

A'SIMA Tunis vise à renforcer la gouvernance multi-niveau dans la ville de Tunis en articulant les acteurs métropolitains autour de la définition de son plan stratégique pour faire face aux défis métropolitains du développement durable, en les reliant à l'Agenda 2030. Il cherche également à renforcer les capacités de la municipalité de Tunis pour la mise en œuvre de politiques visant à relever les défis environnementaux de la ville liés à la gestion des déchets, tout en promouvant l'économie circulaire ainsi que la récupération et la valorisation des déchets. En troisième lieu, le projet vise à renforcer les partenariats de la ville de Tunis avec des autres métropoles internationales, dans une logique de coopération *peer-to-peer* pérenne, ainsi que les réseaux nationaux des villes afin de renforcer leur contribution aux politiques nationales sur le développement durable.

Dans le cadre de la Composante 3 « Partenariats et réseautage pour la capitalisation du projet » le projet vise à mettre en place des schémas de coopération ville-ville sur la transformation urbaine résiliente de Tunis, afin de promouvoir l'établissement des partenariats à longue terme. Pour ce faire, une étude *benchmarking* sera élaborée pour identifier des bonnes pratiques de gestion urbaine et de mise en place de projets stratégiques transformateurs, qui soit pertinents et transférables à la ville de Tunis dans le cadre des défis et des priorités identifiées dans sa Stratégie de Ville. Cette étude permettra d'identifier des cas et des projets inspirants mais aussi d'identifier quelques villes/métropoles à mobiliser dans les schémas de coopération ville-ville mentionnés auparavant.

Pour l'élaboration de cette étude, un service d'expertise externe sera mobilisé et travaillera en étroite coopération avec l'équipe de Direction et Coordination de la SdVT de Tunis, au sein de la Municipalité de Tunis, ainsi que l'équipe des MedCités et l'Aire Métropolitaine de Barcelone. Vue l'implication du réseau Métropolis, en tant que partenaire associé à cette composante, le prestataire du service sera appelé à le mobiliser également pour l'identification des bonnes pratiques et des projets innovants au sein de son réseau.



1. Objectif

L'objectif de cette prestation de services est l'élaboration d'une étude d'analyse comparative (benchmarking) sur la mise en place des projets transformateurs en milieu urbain et métropolitain, transférables à la Commune de Tunis et qui répondent à ses priorités stratégiques. Cette étude devra permettre d'identifier des villes à mobiliser dans le cadre des actions d'échange peer to peer avec la ville de Tunis. Le prestataire devra inclure dans son analyse des villes membres de MedCités et du réseau Metropolis.

Cette étude se basera sur le <u>diagnostic de la SdV de Tunis</u>. Il se basera également sur le premier brouillon du document de cadre stratégique, en cours d'élaboration.

Une première analyse des priorités par la Commune de Tunis porte sur les thématiques suivantes :

- a. Revalorisation du centre-ville
- b. Transport et mobilité douce
- c. Développement économique et le secteur informel
- d. Hygiène et environnement
- e. Rénovation et valorisation du patrimoine
- f. Inclusion sociale et participation citoyenne

Une liste détaillée des priorités ultérieures sera produite en consultation avec la Commune de Tunis à la réunion de cadrage de cette mission.

2. Portée des services

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

1. Définition d'une proposition méthodologique détaillée pour la mise en place de la mission.

À la suite de la formalisation du contrat, une réunion de cadrage sera organisée avec les partenaires du projet, pour discuter sur la base de la proposition méthodologique présentée par le soumissionnaire et affiner son contenu en fonction du calendrier et les besoins du projet. Également, la réunion de cadrage servira pour la définition des thématiques prioritaires qui devraient être traité. Ensuite, le prestataire devra soumettre la proposition méthodologique définitive et le plan d'action détaillé.

La proposition méthodologique devra inclure :

- La liste thématique des priorités à traiter (maximum 10).
- Les critères définitifs pour la sélection des projets à analyser, en tant que bonnes pratiques de transformation urbaine.
- Les critères concernant la pertinence de ces projets pour le territoire du Grand Tunis.
- Les critères concernant la transférabilité de ces projets au territoire de Tunis.
- La proposition des outils de collecte des données, y compris les méthodes pour l'implication des partenaires du projet à ce processus. La proposition des possibles acteurs à mobiliser dans ce processus.
- Le modèle de fiche de cas d'intérêt à produire pour chaque projet.
- L'index du rapport final.



2. Collecte et analyse des données pour la définition de la liste des projets proposés, avec une analyse par rapport aux critères proposés.

Le prestataire, à partir d'une analyse documentaire et des entretiens avec des acteurs pertinents, proposera minimum 20 projets à analyser, en expliquant comment ces projets répondent aux critères proposés. Une réunion sera tenue avec l'équipe du projet pour la sélection des projets retenus à analyser (minimum 10 – maximum 13 projets). Pour l'identification des projets d'intérêt, le prestataire devra se concerter, entre autres, avec le réseau Metropolis, partenaire associé du projet.

3. Collecte des données relatives à chaque projet et préparation des fiches d'analyse

Le prestataire collectera et analysera les projets présélectionnées et rédigera une fiche explicative pour chaque projet qui devra permettre d'identifier les données basiques du projet et les partenaires impliqués; les défis auxquels il répond; les activités mises en place; l'explication de son caractère stratégique et transformateur; l'impact sur le territoire; son intérêt et pertinence pour la Commune de Tunis; les défis du territoire tunisois auquel il répond; sa relation avec la SdVT et le potentiel de réflexion autour d'un projet similaire dans le cadre de la SdVT; éléments clés pour son implémentation dans le contexte tunisois; sa relation avec les ODDs; données de contact; matériel visuel et références additionnelles.

Le prestataire soumettra les fiches aux partenaires pour discussion dans une réunion en ligne. La validation éventuelle des fiches devra se faire par les partenaires du projet. Le prestataire devra soumettre la version finale des fiches validées au sein d'un rapport de mission.

Tous les produits seront réalisés en langue française. Les fiches produites seront également publiées sur la plateforme <u>MedUrbanTools</u>, gérée par MedCités.

- 4. Présentation des résultats de l'analyse auprès de la Commune de Tunis et ses partenaires stratégiques et conduite d'un débat de réflexion partagée sur le potentiel et opportunités d'introduire des projets similaires dans la SdVT.
- 5. Élaboration d'un document final sur les résultats du processus d'analyse et de réflexion partagée.

La validation ultérieure des produits se fera par MedCités avec l'accord préalable de la Commune de Tunis.

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement pour une durée de 4 mois. Le service sera prêté aux bureaux du prestataire.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 7050,00€ (toutes taxes comprises). Si l'adjudicataire à son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 8530,50€, TVA comprise en vigueur à la date de publication de ces termes et conditions de référence, et qui est de 21 %.



Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA 08040 BARCELONA (CATALOGNE)

VAT: ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

1 facture doit être présentée avec le détail suivant :

100% du montant à la finalisation du service, sur présentation des livrables finaux

Les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom, adresse complète et numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCités
- Numéro de facture
- Date de la facture
- Description du service fourni
- Détail du montant de la prestation et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) après un rapport favorable émis par le Secrétariat général de MedCités à la fin du service.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCities ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.



Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une <u>attestation de résidence fiscale</u> dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCités.

8. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCités. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCités en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel "Offre pour le service l'élaboration d'une étude d'analyse comparative (benchmarking) sur la mise en place des projets transformateurs au milieu urbain et métropolitain, transférables à la Commune de Tunis et qui répondent à ses priorités stratégiques"
- L'offre présentée doit obligatoirement indiquer clairement : la raison sociale, l'adresse, le téléphone, le courrier électronique et le numéro d'identification fiscale (VAT) de l'entreprise candidate.

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

 L'offre détaillée des services qui inclut une proposition préliminaire technique et méthodologique pour la mise en place de cette mission; l'analyse des objectifs et



résultats attendus; les défis et opportunités identifiés; le système d'organisation du travail et calendrier de mise en place; le système de coordination du travail et de validation des résultats.

- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficience de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCités garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 7 janvier 2022

Josep Canals Molina Secrétaire général